

# ÊTRE ACTEUR DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE

18 mois  
D'ENGAGEMENT



1<sup>er</sup> Mars à 1<sup>er</sup> Septembre 2025 :  
APPEL À VOLONTARIAT

Mi-Septembre 2025 :  
TIRAGE AU SORT DES MEMBRES  
DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE

Dernier trimestre 2025 :  
INSTALLATION DE  
L'ASSEMBLÉE CITOYENNE

108

CITOYEN·NES

(4 MEMBRES PAR CANTON :  
2 FEMMES / 2 HOMMES)  
TIRÉ·ES AU SORT  
PARMI LES VOLONTAIRES.



MOBILISATION  
ENVIRON



4 SAMEDIS PAR AN  
ET QUELQUES RÉUNIONS EN SOIRÉE  
EN PRÉSENTIEL OU EN VISIO

**C'EST QUOI ?**  
Une instance permanente  
de débat et de concertation.

**POUR QUOI FAIRE ?**  
Construire et produire collectivement  
des avis et des propositions à l'Assemblée  
départementale sur les politiques  
départementales.

**QUI PEUT PARTICIPER ?**  
Tous·tes les citoyen·nes, de plus de 18 ans,  
domicilié·es en Haute-Garonne (Excepté  
les élu·es titulaires d'un mandat électif  
et les agent·es territoriaux·ales du Conseil  
départemental de la Haute-Garonne).



À METTRE AU  
DÉBAT

UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET SOLIDAIRE  
UNE SOCIÉTÉ DE PROXIMITÉ  
UNE SOCIÉTÉ PLUS DURABLE  
UNE SOCIÉTÉ DE SIMPLICITÉ

VOUS ÊTES  
INTÉRESSÉ·E·?  
SCANNEZ-MOI !

